

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°19 printemps 2013

L'éditorial du maire

Après avoir battu des records de pluviométrie, espérons un printemps plus serein afin de pouvoir profiter au mieux de nos jardins. A ce propos, je tiens à vous expliquer succinctement le dernier **arrêté sur l'interdiction des feux**.

Le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés toxiques, dont certains sont cancérigènes (dioxines, furanes, hydrocarbures aromatiques polycycliques...), surtout si les végétaux sont humides, **le préfet du Maine-et-Loire a interdit ce type de feux à l'air libre**. Ces déchets sont issus des tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage ou d'entretien des massifs floraux, feuilles mortes, etc...

Cependant, par arrêté préfectoral n° 2013-012 du 25 février 2013, **il est désormais possible de brûler les déchets végétaux secs**. Cette tolérance, qui fait exception à l'interdiction préalable, impose que le brûlage ait lieu **hors zones urbaines** et qu'il s'agisse exclusivement de **déchets végétaux secs**, c'est-à-dire des déchets végétaux dont le taux résiduel d'humidité permet une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et ne produit ni fumées excessives, ni odeurs gênantes pour le voisinage.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

entre 11h00 et 15h30 en décembre, janvier, février

entre 10h00 et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

Si vous êtes un agriculteur, vous pouvez brûler, dès lors qu'ils sont secs :

Les résidus végétaux générés par votre activité agricole, les déchets verts issus des tailles des haies bocagères, les déchets verts issus de la taille et de l'arrachage de produits susceptibles d'être porteurs de maladies.

Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai entre 7h00 et 17h00

Que risque-t-on ? En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Vous pouvez déposer vos déchets verts sur le dépôt communal du Périidet à partir du 23 mars le samedi de 14H à 18H. En dehors, demander la clé à l'employé communal ou moi-même.

Didier GUILLAUME

Le point sur l'Etat Civil en hiver

✚ Trois ulmois sont arrivés

✚ Corentin GUITTON, né le 05 janvier, Clément ROBICHON, né le 23 janvier et Maxence PARENT, né le 07 février

✚ Un mariage a été célébré

Entre Mme Marie-Laurence MOURGUES et M. Laurent BENHAMOU le 16 mars

Informations diverses

- Comme les années précédentes, en ce printemps 2013, un appel est lancé aux personnes qui accepteraient de passer 1 ou 2 heures au nettoyage de l'église, le samedi 20 avril à partir de 9H30. Merci d'avance. Pour tous renseignements, s'adresser à: Mme Colette GIRAULT (02 41 67 01 84).

Dates à retenir

• Ouverture de la pêche à l'étang communal des Chenevreaux, rue du Lavoir le samedi 13 avril 2012. Les cartes sont disponibles auprès de M. JOLY, 5 rue du Mousseau et de M. PLANTON, 16 clos de la Maligny. Cartes annuelles: 20€; 10€ pour les enfants. Une carte à la journée est proposée à 3€.

• **Randonnée pédestre** organisée par l'Association Familles Rurales, le **Dimanche 14 Avril 2013**, sur la commune des Ulmes et ses environs. **3 parcours au choix 10, 14, 18 kms**, inscription de 8H00 à 10H00 Parking de la Maligny aux Ulmes. Renseignements : Michel GUIBERTEAU 02 41 67 05 76

• Vide-grenier de l'Association des Parents d'Elèves le mercredi 8 mai au terrain du Tertre à MARSON.

• Assemblée générale de l'Association Familles Rurales des Ulmes et Environs le **Mardi 4 Juin 2013 à 20H00 à la salle du mousseau**. Lors de cette réunion, la directrice de l'Accueil de Loisirs présentera l'équipe et le projet d'animation.

Des dossiers d'inscription seront remis aux familles présentes. Les dates d'inscription sont fixées au **Mercredi 12 Juin 2013 – De 17H00 à 19H00 et Samedi 22 Juin 2013 de 10H00 à 12H00**.

• L'Association organise également **un camp sportif pour les 9-12 ans du 22 au 26 Juillet 2013**. Le nombre de places étant limité, il est préférable de procéder à une pré-inscription avant le **29 Avril 2013**.

Le conseil général accorde une aide financière pour permettre aux enfants de familles en situation difficile de pouvoir participer à l'accueil de loisirs ou au camp. **Les dossiers sont à établir avant le 15 Mai 2013**.

Personnes à contacter pour tous renseignements concernant l'accueil de loisirs :

Marie-Claude PILLIER: 02 41 67 06 81 - Isabelle GUIBERTEAU: 02 41 67 05 76

Au sujet des associations communales

✓ Familles Rurales

Gym douce: la présidente de l'association Familles rurales des Ulmes et environs, Isabelle GUIBERTEAU, tire la sonnette d'alarme concernant le cours de gym douce proposé le jeudi, à 19 heures, salle du Mousseau. En absence d'un nombre suffisant de participants, cette activité risque de disparaître.

Ce serait dommageable pour les personnes qui y sont assidues. Ce cours, animé par un professeur Monsieur Yves MARSILLE, est basé sur des techniques douces qui permettent aux participants de travailler l'équilibre qui a un effet de prévention des chutes, la mémorisation, l'entretien des articulations et le renforcement musculaire dans une ambiance sympathique.

Venez renforcer ce cours, sans attendre la rentrée de septembre. Ce cours est spécialement destiné aux seniors et aux personnes qui veulent reprendre une activité physique après une interruption.

Gym tonique: le jeudi, même salle, de 20 à 21 heures

Renseignements auprès de Claudine DAVASE tél : 02 41 59 69 48

Les jeunes intéressés pour assurer du **babysitting** peuvent se faire connaître auprès d'Isabelle GUIBERTEAU: 02 41 67 05 76 – qui relaiera l'information auprès des familles.

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 ^{er} adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 ^{ème} adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax: 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@wanadoo.fr

Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

Le 26 mars, 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT arrivent chez vous

Depuis le 12 décembre 2012, la TNT compte 6 nouvelles chaînes HD gratuites :

6ter

Chérie 25

HDI

L'EQUIPE 21

RMC
DECOUVERTE HD24

23

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, le déploiement de ces nouvelles chaînes se fait phase par phase, selon un calendrier défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (voir carte).

Si vous recevez la télévision par une parabole ou l'ADSL, vous pouvez, selon les cas, déjà accéder à ces nouvelles chaînes.

Que va-t-il se passer le 26 mars prochain ?

Le 26 mars prochain s'ouvrira la deuxième phase de déploiement, qui concernera la Bretagne, les Pays-de-la-Loire (sauf la Mayenne), les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ainsi que la partie Nord – Ouest du département des Deux-Sèvres.

Si vous résidez dans ces zones et que vous recevez la télévision par une antenne râteau, **vous pourrez ainsi accéder aux 6 nouvelles chaînes gratuites dès le 26 mars prochain.**

Il est important de noter que **seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.**

Par ailleurs, tous les téléspectateurs seront informés de ces changements par la diffusion de bandeaux déroulants sur l'ensemble des chaînes nationales gratuites de la TNT quelques jours avant le 26 mars.

Que faut-il faire ?

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer **une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT** ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD.

Si vous n'effectuez pas cette manipulation, vous risquez de ne plus recevoir certaines chaînes de la TNT.

Que faire en cas de perte durable de réception de la télévision ?

En raison des modifications techniques opérées sur les émetteurs de télévision, il est possible que certains téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau doivent adapter leur matériel, **soit en réorientant leur antenne, soit en passant à un mode de réception alternatif (Satellite, Adsl).**

Des aides financières sont prévues et attribuées par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) :

Réorientation de l'antenne vers un autre émetteur

Aide d'un montant maximal de **120€ TTC**

Passage à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (Satellite, ADSL)

Aide d'un montant maximal de **250 euros TTC**

Les résidences principales et secondaires sont éligibles, en habitat individuel ou collectif.

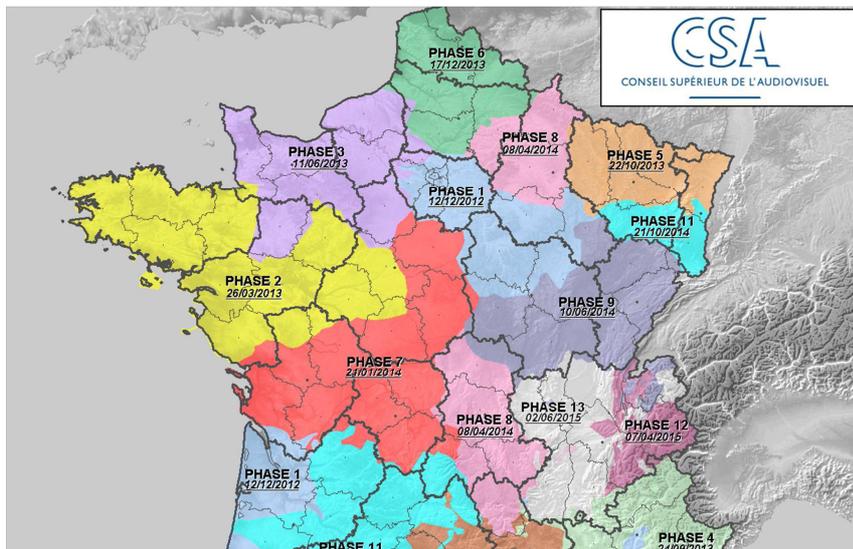
Comment s'informer ?

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficulté à capter les chaînes après le 26 mars, contactez l'ANFR :

Par téléphone : au 0970 818 818

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr



Le Comité des Fêtes des Ulmes

Rôle du Comité des Fêtes

Créer, gérer et contrôler des activités de loisirs avec ou sans l'aide de la municipalité dans la Commune.

La commission fêtes et cérémonies du Conseil Municipal

Didier GUILLAUME (Maire), Alain DAVASE (Adjoint), Dominique BILLY (Conseiller), Christian CUSSONNEAU (Conseiller), Caroline ROBINEAU (Conseillère)

Les Membres:

*Gilles CANARD
Jérôme COULETEL
Jean-Pierre CUREAUDEAU
Damien CUREAUDEAU
Claude DUPUIS
Gérard GENEVAISE
Isabelle GUIBERTEAU
Michel GUIBERTEAU
Gérard LACHEREF
Jean-Yves PILLIER
Claudette POUPIN*

Les Bénévoles:

*Marie-Claude PILLIER
Martine PORTIER
Monique DRUGEON
Lucie CUREAUDEAU
Isabelle HALBERT
Joëlle BAROIN, Chantal et Jacques BOSSARD, Michèle et Alain CHAMPION, Maryvonne CUREAUDEAU, Manon HAY, Anne-Marie GUILLAUME, Gabriel HUBERT, Jean-Pierre et Christiane ROBIN*

Le Bureau:

Président: Jean-Pierre PORTIER

Vice-Président: Michel DRUGEON

Trésorier: Jean-Jacques POUPIN

Secrétaire: Françoise COULETEL

Trésorier Adjoint: Jérôme HALBERT



Pour 2013, 5 manifestations sont organisées:

- *Le 16 Février 2013 : Concours de Belote*
 - *Le 9 Mars 2013 : Soirée fouées*
 - *Le 9 Juin 2013 : Vide greniers*
- *Le 16 Novembre 2013 : Soirée fouées*
 - *Réveillon le 31 Décembre 2013*

Si vous souhaitez un repas spécial fouées pour vos fêtes familiales (Mariage, anniversaire ou autres), le Comité des Fêtes peut vous exaucer sous certaines conditions. L'événement devra se situer à la salle de La Maligny hors vacances d'été et comprendre plus d'une centaine de convives.

Le Comité des Fêtes s'est investi dans la Commune:

- *en 1994, participation au financement de la rénovation de la salle des Fêtes du Mousseau*
- *en 1996, financement de l'achat du portail de la salle des fêtes du Mousseau*
- *en 2001 et 2002, financement et aménagement du terrain de loisirs de la Maligny*
- *en 2008, financement et construction du four pour les soirées fouées*
- *en 2009 et 2010, financement et aménagement de la cave située à coté de la salle de la Maligny*
- *en 2012, financement et construction d'un abri pour le stockage du bois situé à coté du parking de la salle de la Maligny*

pour un montant total d'environ 45.000 €

Si des habitants du Village sont intéressés pour venir nous aider lors d'une ou plusieurs des manifestations 2013, ils seront les bienvenus. Vous pouvez contacter Jean Pierre PORTIER au 02.41.67.06.23